



INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

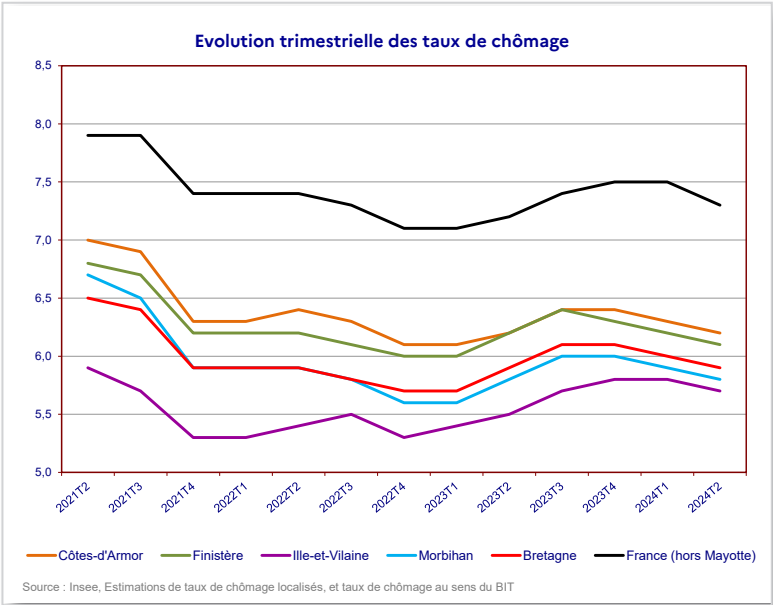
au 2^{ème} trimestre 2024

Au 2^{ème} trimestre 2024, en Bretagne, le taux de chômage localisé recule de 0,1 point par rapport au trimestre précédent et s'établit à 5,9 % de la population active. Il est stable sur un an. Au niveau national, le taux de chômage diminue de 0,2 point à 7,3 %, et se situe 0,1 point au-dessus de son niveau d'il y a un an. En Bretagne, il se situe 0,9 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

A respectivement 5,7 % et 5,8 %, le taux de chômage est inférieur en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan à celui des deux autres départements où il s'établit à 6,2 % dans les Côtes-d'Armor et 6,1 % dans le Finistère. Il a perdu 0,1 point dans les quatre départements bretons.

Le taux de chômage est stable dans quatre régions de métropole (Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Grand Est et Normandie). Il se replie dans toutes les autres. La baisse atteint 0,3 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 0,2 point en Occitanie, Ile-de-France et Hauts-de-France.

La Bretagne est la région ayant le deuxième plus faible taux de chômage, tout juste devancée par les Pays de la Loire (5,8 %), et devant Auvergne-Rhône-Alpes et la Corse (6,3 %). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 9 % et 8,7 %.



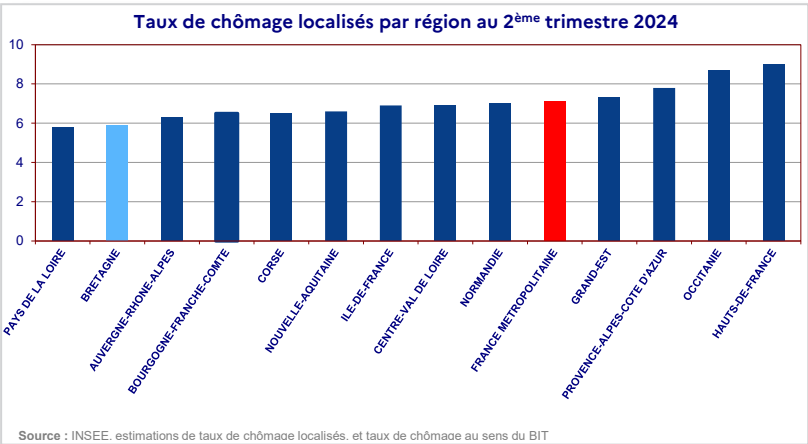
Taux de chômage localisés trimestriels en Bretagne et par département (en %)

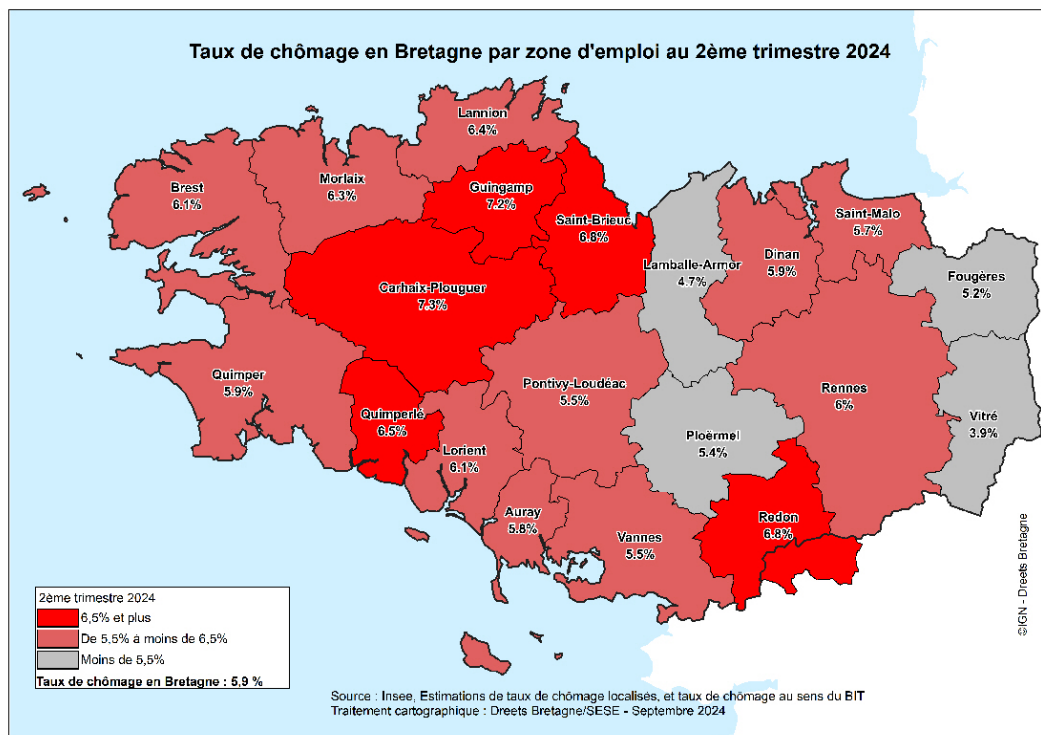
	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3	2023T4	2024T1	2024T2
Côtes-d'Armor	7,0	6,9	6,3	6,3	6,4	6,3	6,1	6,1	6,2	6,4	6,4	6,3	6,2
Finistère	6,8	6,7	6,2	6,2	6,2	6,1	6,0	6,0	6,2	6,4	6,3	6,2	6,1
Ile-et-Vilaine	5,9	5,7	5,3	5,3	5,4	5,5	5,3	5,4	5,5	5,7	5,8	5,8	5,7
Morbihan	6,7	6,5	5,9	5,9	5,9	5,8	5,6	5,6	5,8	6,0	6,0	5,9	5,8
Bretagne	6,5	6,4	5,9	5,9	5,9	5,8	5,7	5,7	5,9	6,1	6,1	6,0	5,9
France (hors Mayotte)	7,9	7,9	7,4	7,4	7,4	7,3	7,1	7,1	7,2	7,4	7,5	7,5	7,3

Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active. Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus qui répond simultanément à 3 conditions :

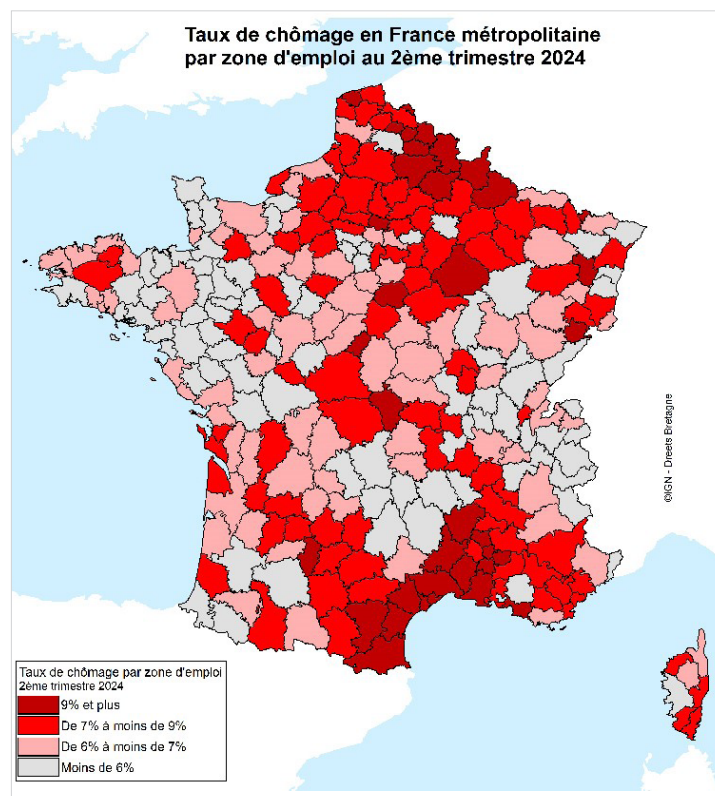
- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.





Au 2^{ème} trimestre, le taux de chômage est en recul dans 14 des 20 zones d'emplois bretonnes. La baisse atteint 0,2 point dans les zones de Carhaix-Plouguer, Morlaix, Redon et Quimper. Il est stable dans cinq autres zones (Fougères, Lamballe-Armor, Quimperlé, Rennes et Saint Malo). Vitré est la seule zone d'emploi qui enregistre une petite hausse (+0,1 point). Sur un an, le taux de chômage évolue peu dans la majorité des zones d'emploi (entre -0,1 et +0,1 point dans 14 d'entre elles). La baisse la plus significative concerne celle de Morlaix (-0,3 point). A l'opposé, il gagne de 0,2 point dans les zones de Ploërmel, Quimperlé, Rennes, Saint-Malo et Vitré.

Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,3 % et 7,2 %. A l'opposé, **la zone d'emploi de Vitré demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,9%), et même le quatrième plus faible de France.** Une autre zone d'emploi se situe sous le seuil symbolique de 5% : celle Lamballe-Armor (4,7 %). La zone d'emploi de Fougères s'établit juste au-dessus de ce palier (5,2 %).



Date de publication : 19 septembre 2024

Prochaine publication : 19 décembre 2024

Réalisation : DREETS de Bretagne / service E.S.E (études, statistiques, évaluation)

Courriel : dreets-bretag.ese@dreets.gouv.fr

<https://bretagne.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques.1760>